



Handicap et droit de chômage

Par **NataliaV**, le **05/07/2016 à 17:00**

Bonjour, rnrnJ'ai une question par rapport aux aides auxquelles je peux prétendre. rnEn effet, je suis russe mariée à un français qui travaille en France. Nous n'avons pas d'enfant.rnEn arrivant en France, j'ai trouvé un travail, mais malheureusement, j'ai eu un accident de voiture grave. Cet accident a eu lieu au mois de juillet 2015, et selon le médecin de l'assurance, mon état ne sera stabilisé qu'en septembre prochain. rnrnJe voulais savoir quelles étaient les démarches à faire par rapport à un éventuel niveau de handicap, et aussi quelles sont les avantages et désavantages par rapport à l'obtention de ce statut en vue d'obtenir un emploi et d'un point de vue administratif.rnrnMerci de votre aide ou de m'aiguiller vers le service qui pourra!rnrnAussi, comme je n'ai pas pu travaillé jusqu'en mai dernier pour des raisons de santé. Au mois de juin, je suis allée m'inscrire au chômage, mais n'ayant pas travaillé en France, je n'y ai pas droit selon eux (?)rnrnPouvez-vous me dire s'il existe une prestation à laquelle j'ai droit.. rnrnEn vous remerciant, rnNatalia

Par **Visiteur**, le **17/02/2017 à 14:21**

Bonsoir,rnLa qualité de travailleur handicapé peut vous être accordée au niveau départemental. Dossier à remplir avec certificats médicaux etc...rnA voir ici
rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>

Par **Visiteur**, le **17/02/2017 à 14:23**

PS. l'ARE n'est versée que sous condition d'avoir travaillé avant une perte d'emploi.